

# Financement de la formation continue: L'expulsion du paradis culturel



CRFC, Lausanne, 18.1.2024

«La qualité d'une démocratie est fonction du niveau de conscience et de responsabilité du peuple qui est appelé de nos jours à juger de situations de plus en plus complexes.

Une politique des loisirs doit favoriser librement l'élévation de ce niveau, notamment en développant les postulats de l'éducation des adultes, et en facilitant tant la formation générale que la formation professionnelle continues.

C'est dans ce sens qu'il faut souhaiter l'extension du temps libre et une pratique libérale des congés destinés à la formation culturelle ou à l'étude.»

p. 18

## **Art. 67 Besoins des jeunes et formation des adultes**

1 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération et les cantons tiennent compte des besoins de développement et de protection propres aux enfants et aux jeunes.

2 En complément des mesures cantonales, la Confédération peut favoriser les activités extrascolaires des enfants et des jeunes et de la formation des adultes.

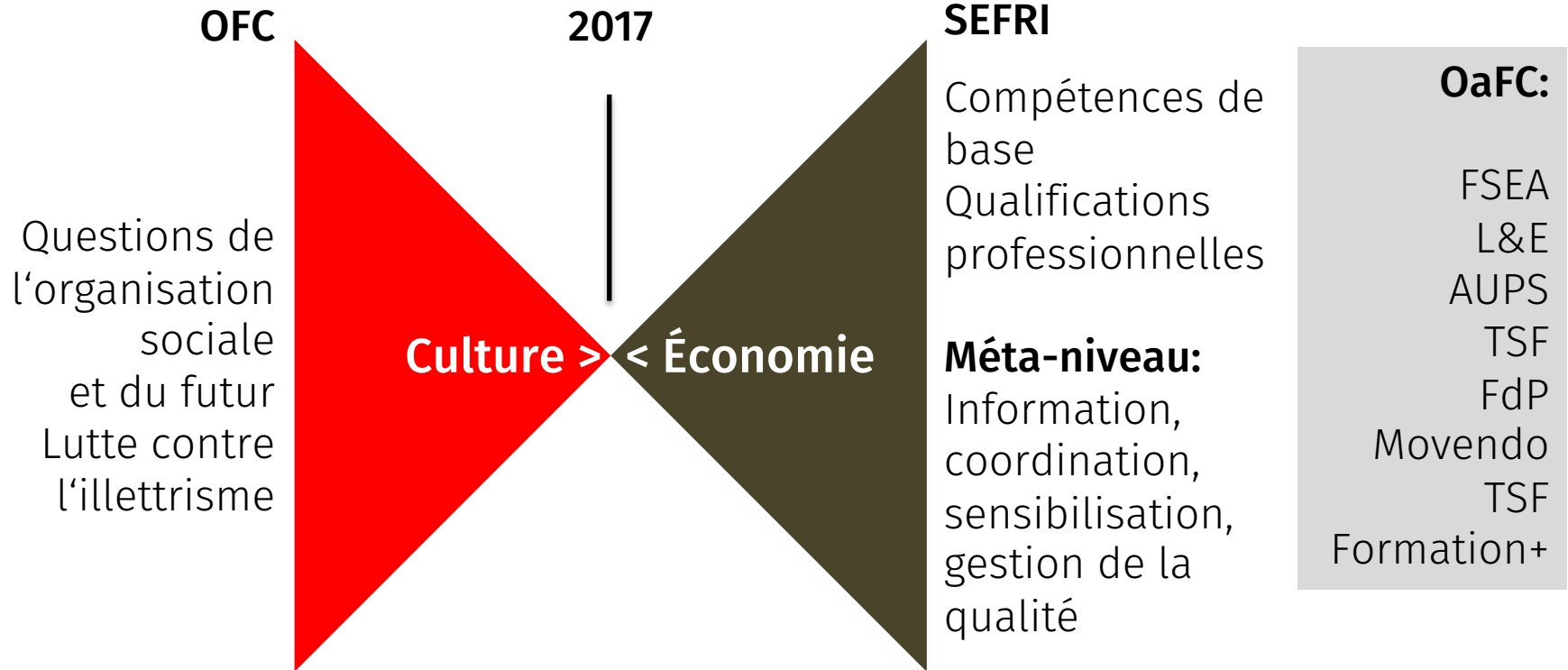
## Art. 12

Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peut octroyer pour des tâches **d'information** et de **coordination**, de **garantie** et de **développement de la qualité** et pour le **développement** de la formation continue, des aides financières à des organisations actives dans le domaine de la formation continue ou conclure des conventions de prestations avec ces organisations.

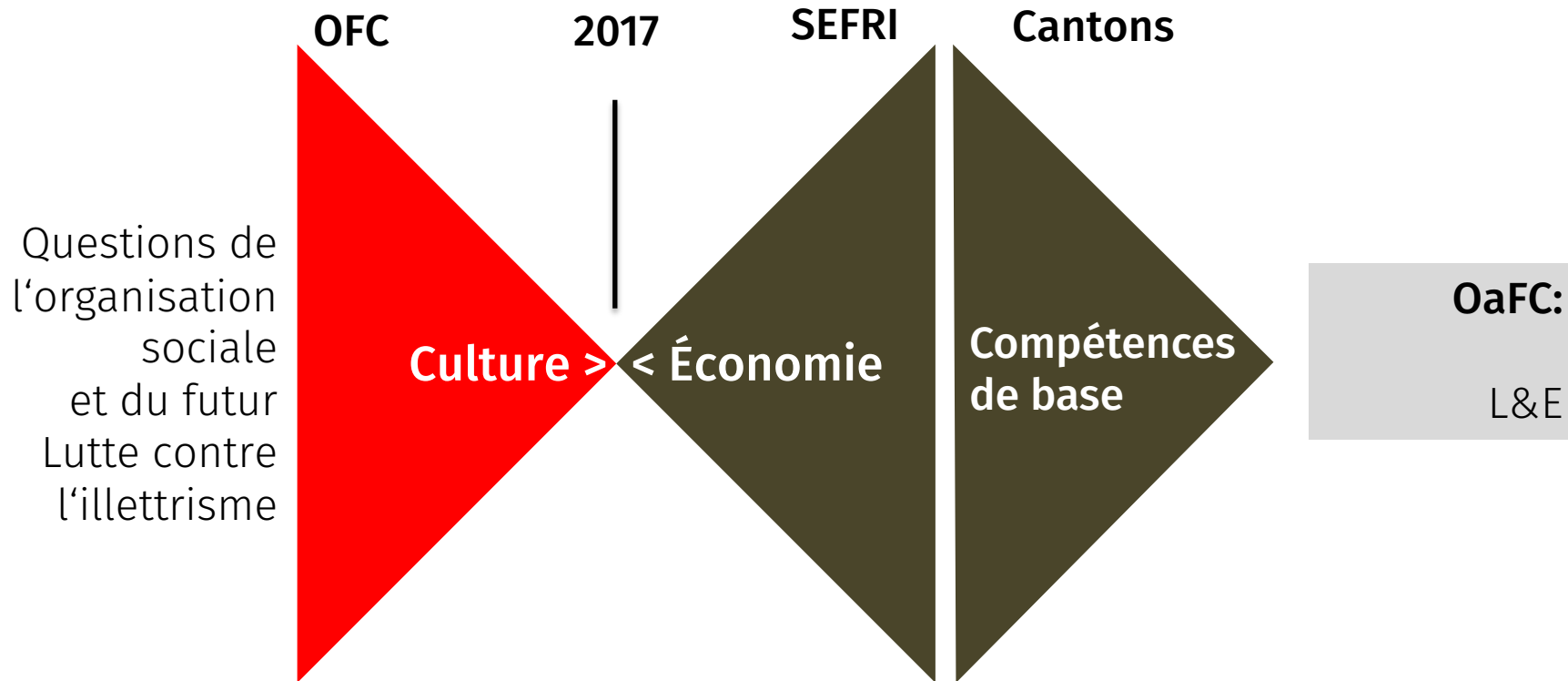
## Art. 16

Le SEFRI peut verser des aides financières aux cantons pour l'encouragement de l'acquisition et du maintien de **compétences de base** chez l'adulte.

# CHANGEMENT DE PARADIGME



# LE GOULOT FÉDÉRAL



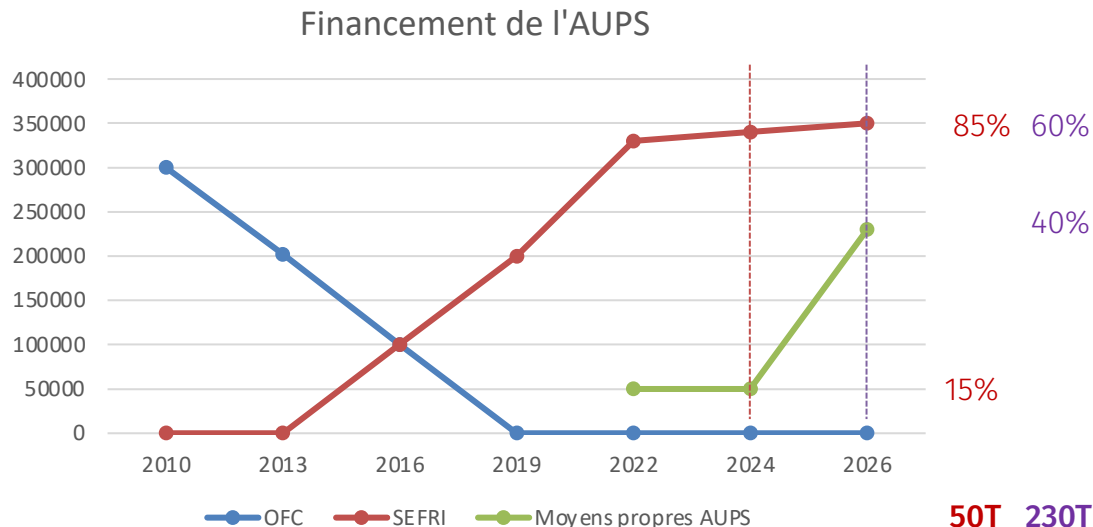
# LA CONFÉDÉRATION PREND DE LA DISTANCE

---



À partir de 2025, le SEFRI demande des OaFC une contribution propre d'au minimum 40% aux coûts des projets subventionnés. Dans le passé, ce pourcentage n'a jamais été thématiqué. La contribution des OaFC dépendait directement de leur potentiel économique.

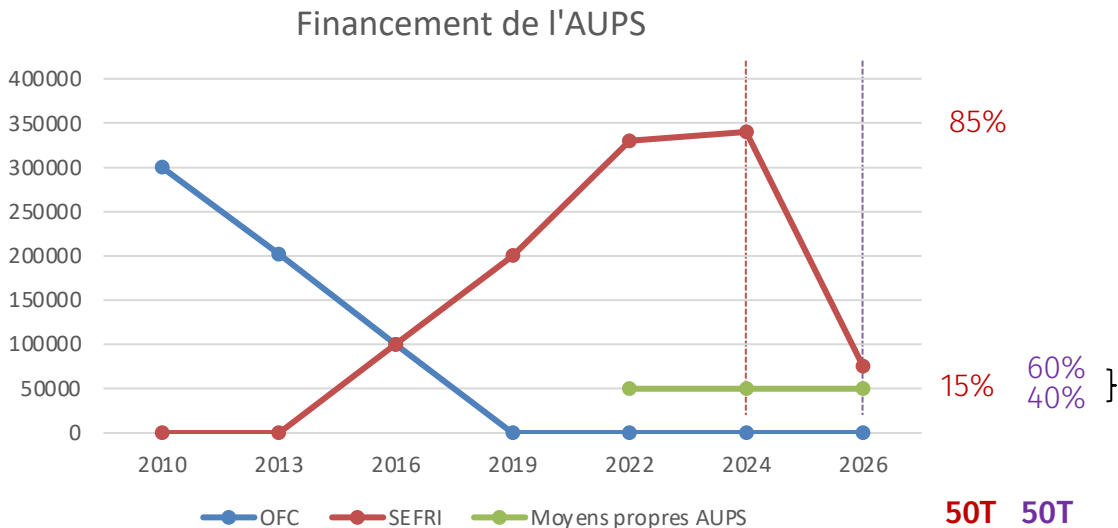
De 2025 à 2028, la Confédération veut mettre un accent fort sur la formation continue. En même temps, elle entrave l'accès aux aides financières.



**Quadruplement!**  
**... sans sources disponibles!**



Ça peut dire: Le manque de nouvelles sources financières nous force à réduire les activités (hors compétences de base et un peu de gestion de la qualité).



**Réduction grave ...  
... et suppression  
de 80% des activités!**

# LE DELTA MYSTÉRIEUX

AUPS activités 2025–2028	Budget période	Contr. SEFRI %	Contr. SEFRI	Contr. AUPS exigée	Contr. AUPS réaliste
Formation continue 65+	150'000	60%	90'000	60'000	30'000
Coordination, réseaux	250'000	60%	150'000	100'000	25'000
Numérisation et didactique	800'000	60%	480'000	320'000	160'000
Inclusion	150'000	60%	90'000	60'000	45'000
Durabilité	250'000	60%	150'000	100'000	60'000

Le nouveau mode de financement amène

- une nouvelle opportunité : un nouveau champ d'activité, la durabilité.
- Un obstacle presque insurmontable: de trouver de nouvelles sources financières pour les activités au niveau fédérales comme coordination, standardisation, sensibilisation – importantes mais peu visibles. Les cantons qui en sont concernés, ont suivi la législation fédérale en réduisant l'objet de soutien aux compétences de base, refusent de les financer par manque de base légale.
- Alors? Le nouveau mode doit être modifié en faveur d'une approche plus ouverte et souple qui favorisent **l'idée systémique**, importante pour la Confédération.